

Dossier suivi par  
Anaïs Couderc  
Tél. : + 33 5 61 55 74 51  
[daji.elections@univ-tlse3.fr](mailto:daji.elections@univ-tlse3.fr)

## Décision n° 2022-JMB-040

Arrêté portant proclamation des résultats pour les élections des représentants des personnels et des usagers au conseil de la faculté de santé – scrutin du 8 mars 2022.

## LE PRÉSIDENT

- Vu** le code de l'éducation notamment ses articles L.719-1 et suivants et D.719-1 à D.719-40 ;  
**Vu** les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier ;  
**Vu** les statuts de la faculté de santé ;  
**Vu** la délibération 2021/10-CA-090 en date du 25 octobre 2021 portant création de la faculté de santé et adoption de ses statuts ;  
**Vu** l'arrêté n° 2022-JMB-017 portant organisation de l'élection ;  
**Vu** l'arrêté n° 2022-JMB-030 portant recevabilité des candidatures ;  
**Vu** l'avis du comité électoral consultatif réuni le 3 février 2022 ;  
**Vu** les procès-verbaux de dépouillement ;

## DECIDE

### Article 1 : Proclamation

A l'issue du scrutin, qui s'est déroulé le mardi 8 mars 2022, sont proclamées élues pour siéger au conseil de la faculté de santé, les personnes dont les noms suivent :

#### Collège A

UNE SANTE POUR DEMAIN :

- |                           |                            |
|---------------------------|----------------------------|
| 1. Philippe POMAR         | 6. Brigitte SALLERIN       |
| 2. Charlotte VAYSSE       | 7. Etienne CHATELUT        |
| 3. Didier CARRIE          | 8. Alessandra BURA-RIVIERE |
| 4. Monique COURTADE-SAIDI | 9. Stéphane OUSTRIC        |
| 5. Fabrice MUSCARI        | 10. Sarah COUSTY           |

#### Collège B1

UNE SANTE POUR DEMAIN :

- |                         |                         |
|-------------------------|-------------------------|
| 1. Mélanie WHITE KONING | 4. Jacques RIMAILHO     |
| 2. Safouane HAMDI       | 5. Victorine DOUIN      |
| 3. Sophie CAZALBOU      | 6. Pierre Pascal POULET |

#### Collège B2

UNE SANTE POUR DEMAIN :

- |                  |                  |
|------------------|------------------|
| 1. Denis PIERRON | 2. Isabelle ADER |
|------------------|------------------|

#### Collège P

UNE SANTE POUR DEMAIN :

- |                    |                    |
|--------------------|--------------------|
| 1. Marine MICHELET | 2. Laurent BALARDY |
|--------------------|--------------------|

Dossier suivi par  
Anaïs Couderc  
Tél. : + 33 5 61 55 74 51  
[daji.elections@univ-tlse3.fr](mailto:daji.elections@univ-tlse3.fr)

### Collège BIATSS

#### SNPTES POUR SANTE :

- |                    |                       |
|--------------------|-----------------------|
| 1. Marie PENARY    | 3. Valérie CRISTOFOLI |
| 2. Michel ATTIOGBE | 4. Antoine LACOMBE    |

### Collège USAGERS

#### UNE SANTE POUR DEMAIN :

##### Titulaires :

1. Sarah LORETZ
2. Mattéo VILLELONGUE
3. Olivia CORADAZZI
4. Antoine NOGUERO
5. Jeanne SOUCHE
6. Enzo PELISSOU
7. Inès BOUILLAUD
8. Nicolas LUNEL

##### Suppléants :

9. Eva DORE
10. Charles CORTINAT
11. Pauline LAVENANT
12. Yanis ROUCH
13. Solveig FOUCHER de BRANDOIS
14. Benjamin MERCIER
15. Marie-Estelle DELPIROUX
16. Baptiste VILLENAVE

### Article 2 : Recours

Les contestations sur la validité des opérations électorales sont portées, dans un délai de cinq jours à compter de la proclamation des résultats, devant la commission de contrôle des opérations électorales (CCOE).

Les recours éventuels contre les décisions de la CCOE devront être introduits devant le tribunal administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, 31068 Toulouse cedex, au plus tard le sixième jour suivant la décision de la CCOE ou, en l'absence de décision explicite de la CCOE à compter de l'expiration d'un délai de deux mois à compter de la saisine de la CCOE.

### Article 3 : Exécution

Le directeur général des services adjoint de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

### Article 4 : Publicité

Le présent arrêté est affiché au bâtiment de l'administration centrale, sur les sites des départements de médecine, de chirurgie dentaire et de sciences pharmaceutiques, en particulier sur les lieux de vote. Il fait également l'objet d'une publicité sur le site internet de l'université. Il sera transmis à la rectrice de région académique.

Fait à Toulouse, le 11 mars 2022,

Le Président de l'Université Paul Sabatier

  
 Jean-Marc BROTO,